



mes collegues ont fait une fausse attestation sur l honneur

Par **philippeb86**, le **24/10/2012** à **21:26**

Bonjour j ai mit du temps avant de m'informer, sur mon cas, je me lance.

Je travaille dans la fonction publique, j ai rempli sur une enquete administrative une declaration d'incident de travaille qui a ete reconnu, j 'ai aussi rempli sur ce document qu il etait difficile de travaille seul sur ce gros chantier.

Deux personnes de l equipe devait rester sur le chantier pour m aider la journee pas le jour de l accident', hors ils ont fait une declaration sur l honneur qu'il etait rester sur le chantier la journee, sauf qu ils sont partis a 14h30 , j ai deux personnes qui mon fait deux attestions sur l honneur certifiant leur depart, j 'ai ete recu par deux fois la premiere fois par le rh j ai ete limite pris pour un menteur, la deuxieme fois pour me dire que je n avais pas menti et dire que les deux personnes etaient partis a la dechetrie ou a l atelier et que sa fait parti du chantier j ai l impression d avoir ete prit pour un idiot, je ne sais quoi penser pas evident a explique j etais accompagne d un syndicat qui n a pas servit a grand chose avec le recul j aurais du me faire assister par un avocat beaucoup plus competant.

Un grand merci a vous

Cordialement

Par **P.M.**, le **24/10/2012** à **21:52**

Bonjour,

Vous n'auriez vraisemblablement pas pu être assisté par un avocat lors de l'entretien car l'employeur n'aurait pas accepté qu'une personne extérieure à l'entreprise y participe...

Mais vous n'indiquez pas quelle conséquence a eu pour vous cet incident et ce que vous voudriez obtenir maintenant...

Il me semble au contraire que vous avez bien fait de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **philippeb86**, le **25/10/2012** à **09:38**

Le fait d avoir realiser de fausse declaration sur l honneur n est t il pas punis par la loie, aujourd hui je suis en arret pour depression, depuis 6 mois en demi traitement a quoi est je

droit.
Cordialement

Par **P.M.**, le **25/10/2012** à **11:19**

Bonjour,

De fausses déclarations peuvent être remises en cause mais à condition que ce soit avéré et que l'employeur ne leur ait pas tenu le même discours comme quoi, là où elle se trouvait faisait partie du chantier puisque apparemment cela était autorisé par l'employeur...

Même si elles étaient "punies", je ne vois toujours pas ce que cela vous apporterait fondamentalement et pour quelle cause...